

RESERVE TUMBA LEDIIMA

« RTL »

RAPPORT DE L'EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION (avec l'outil METT)

KITENGIE MATSHIMBA Gabriel Roger
Assistant Technique et Scientifique
du Directeur Général Adjoint ICCN

Mbandaka juillet 2023

KAPUKU MBOMBO John
Chargé d'aménagement
des aires protégées ICCN

TABLE DE MATIERES

TABLE DES FIGURES	4
NUMÉROS DES TABLEAUX	4
ACRONYMES	5
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
INTRODUCTION	7
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION	7
a) OBJECTIF GLOBAL	7
b) OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	7
1.3. MÉTHODOLOGIE	8
1.4. RÉSULTAT ATTENDUS	8
1.5. PARTICIPATION	8
1.6. LOCALISATION	10
CHAPITRE I. GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉSERVE TUMBA LEDIIMA	11
CHAPITRE II. DÉROULEMENT DE L'EVALUATION	12
2.1. LA PHASE DE TERRAIN	12
a. La phase de formation	12
b. Evaluation antérieures	12
c. Le cycle de la Commission Mondiale pour les Aires Protégées (CMAP)	13
d. L'administration proprement dite de l'outil METT (version 3.1)	13
2.2. PHASE DE KINSHASA	13
2.3. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	13
CHAPITRE III. RÉSULTATS ET ANALYSE APPROFONDIE DE L'EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION	14
3.1. RÉSULTATS	14
3.2. ANALYSE APPROFONDIE DES RÉSULTATS	14
3.2.1. CONTEXTE DE GESTION	14
a. Menaces / pressions identifiées	15
b. Les menaces additionnelles au-delà de l'outil METT (version 3.1)	16
c. Pistes de solution aux principales menaces/pressions identifiées.....	17
3.2. 2. PLANIFICATION	18
3.2.3. INTRANTS	20
Ressources de gestion	20
a. Ressources humaines	20
b. Ressources financières	21
c. Ressources matérielles	21
3.2.4. PROCESSUS OU LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS	22
3.2.5. EXTRANTS	23
3.2.6. RESULTATS	24
3.3. ANALYSE SWOT (FFOM) DE L'EFFICACITE DE GESTION	24
3.4. SYNTHÈSE DE L'EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION PAR L'OUTIL METT.....	25
3.5. CHRONOGRAMME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	26
3.6. ESSAI DE COMPARAISON DES TENDANCES DE L'EFFICACITE DE GESTION ENTRE LES RÉSULTATS PARAP 2016 et METT 2023	27
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXE I. COMPTE RENDU	31
ANNEXE 2. ORDRE DE MISSION	35
ANNEXE 3. LISTE DES PARTICIPANTS	36
ANNEXE 4. PHOTO DES PARTICIPANTS	38

TABLE DES FIGURES

Carte géographique de la RNTL	10
Déclinaison des cadres institutionnels de gestion de la biodiversité	12
Graphique 1. Représentation graphique du cycle CMAP	14
Graphique 2. Représentation du contexte de gestion	14
Graphique 3. Scores des types de menaces identifiées dans la Réserve Tumba Lediima	15
Graphique 4. Représentation des éléments de la planification	18
Graphique 5. Représentation des scores des intrants.....	20
Graphique 6. Représentation des scores du processus	23
Graphique 7. Représentation des éléments des extraits	23
Graphique 8. Représentation des scores des éléments des résultats	24

NUMEROS DES TABLEAUX

Tableau 1. Score global d'évaluation METT	14
Tableau 2. Score global d'évaluation METT en %	14
Tableau 3. Score du contexte de gestion	14
Tableau 4. Quelques menaces/pression additionnelles	16
Tableau 5. Quelques pistes de solutions envisagées	17
Tableau 6. Score des éléments de la planification	18
Tableau 7. Score des intrants	20
Tableau 8. Composition et effectif du personnel	20
Tableau 9. Références budgétaires de la Réserve Tumba Lediima pour l'an 2023	21
Tableau 10. Adéquation des infrastructures, équipements et installations	21
Tableau 11. Scores des éléments du processus	23
Tableau 12. Scores éléments des extraits	23
Tableau 13. Scores des éléments des résultats	24
Tableau 14. Analyse SWOT de RTL	24
Tableau 15. Chronogramme des recommandations	26
Tableau 16. Comparaison des résultats PARAP 2016 et METT 2023	27

ACRONYMES

BM	: Banque mondiale
CCOPS	: Centre de Contrôle des Opérations
CDB	: Convention sur la Biodiversité Biologique
CLD	: Comité Local de Développement
CMAP	: Commission Mondiale des Aires Protégées
CoCo	: Conservation communautaire
CoCoSi	: Comité de Coordination des Sites
FA	: Fonds Additionnel
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GPS	: Global Positioning System
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IMET	: Integrated Management Effectiveness Tool
LAB	: Lutte Anti-Braconnage
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
METT	: Management Effectiveness Tracking Tool
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PARAP	: Programme d'Appui au Réseau des Aires Protégées
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PGAPF	: Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PIF	: Projet d'Investissement pour la Forêt
PO	: Plan Opérationnel
POG	: Plan d'Orientation de la Gestion
RAMSAR	: Ville Irakienne où la Convention sur les zones humides fut votée
RTL	: Réserve Tumba Lediima
SIG	: Système d'Information Géographique
SNCB	: Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité
SWOT	: Acronyme en anglais qui signifie « Forces, Faiblesses, Opportunités et menaces
TDR	: Termes de référence
WWF	: World Wild Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport de l'évaluation de l'efficacité de gestion de la Réserve Naturelle Tumba Lediima (RNTL) avec l'outil METT. Ayant été conçu pour suivre et surveiller les progrès vers l'efficacité de la gestion des aires protégées dans le monde, le METT est utilisé pour rendre compte des progrès réalisés en lien avec la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Ainsi donc, le METT pouvant être utilisé comme outil d'évaluation des bailleurs de fonds/trésorerie, pour améliorer la gestion (gestion adaptative) et pour la redevabilité/l'audit, les aires protégées bénéficiant d'un financement de la Banque mondiale ou du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont invitées à remplir le Management Effectiveness Tracking Tool (METT) dans le cadre de l'évaluation des activités du projet.

Le Management Effectiveness Tracking Tool (METT), en anglais ou l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) en français, est l'un des deux systèmes génériques applicables à l'échelle mondiale les plus largement utilisés/adaptés et développés pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Cet exercice qui s'est fait avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) marque l'évolution du projet visant l'appui des aires protégées dont les critères de sélection ont été favorables à l'opérationnalisation de la RNTL.

Dans le but d'apprécier la tendance de l'efficacité de gestion de la RNTL, il s'est avéré nécessaire et pertinent de conduire une nouvelle évaluation METT afin de mettre à jour les données ; le cas échéant, parvenir à identifier les points forts et les points faibles afin de proposer des améliorations pouvant conduire à l'efficacité de gestion.

Grâce à cet exercice, je peux affirmer, d'une part, que les valeurs naturelles constituent un potentiel très intéressant et d'autre part, que le niveau de gestion de la Réserve Tumba Lediima est faible aujourd'hui. Pour cela un appui régulier et conséquent du Gouvernement de la RDC, des partenaires techniques et financiers demeure indispensable pour la conservation de la biodiversité.

Et c'est ici l'occasion de remercier l'Etat congolais, la Banque mondiale, le Fonds pour l'Environnement mondial et le Programme d'Investissement pour la Forêt pour des actions développées en faveur de la Réserve Naturelle de Tumba Lediima, notamment la construction du bâtiment administratif et de 2 résidences, la mise en service du VSAT, l'acquisition des tenues des écocardes, la dotation des matériels roulant et navigant... Ces actions qui seront complétées par la formation des écocardes, la prise en charge de la lutte anti braconnage, la sensibilisation du groupe cible, etc concourent à la mission de la RNTL de la conservation de la biodiversité.

Je suis confiant qu'avec l'ensemble des actions entreprises, la RNTL est promise à un brillant et florissant avenir, et ce dans l'intérêt du climat, de la biodiversité, avec la contribution de la communauté riveraine.



Le Directeur Général
Yves Milane Ngangayi

INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dont la Banque mondiale (BM) fait office d'administrateur, un 2ème financement additionnel (FA) du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) pour un montant de 6.210.046 USD en vue d'augmenter et de compléter les investissements du PGAPF mis en œuvre dans la Province du Mai-Ndombe.

Une partie de ces ressources est utilisée, au titre de la Composante 1.h du Projet, pour appuyer les aires protégées dont la gestion revient à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) qui a ciblé la Réserve Tumba Lediima (RTL).

Les aires protégées bénéficiant d'un financement de la Banque mondiale ou du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont invitées à remplir l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (Management Effectiveness Tracking Tool, en sigle en anglais METT) dans le cadre de l'évaluation des activités du projet. Le METT peut être utilisé comme évaluation des bailleurs de fonds/trésorerie pour améliorer l'efficacité de la gestion (adaptative).

Le METT est utilisé pour rendre compte des progrès réalisés en lien avec la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). En effet, la Réserve Tumba Lediima a été créée le 7 Décembre 2006 par l'Arrêté n° 053/CAB/MIN/ECN—EF/2006 du 7 décembre afin d'assurer la conservation d'écosystèmes représentatifs de l'ouest de la République Démocratique du Congo. L'établissement de cette aire protégée s'est également inscrit dans une démarche transfrontalière de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, avec la République du Congo voisine. La gestion de la réserve est cependant confrontée à de multiples difficultés tant sur le plan juridique que technique. Dans ce contexte, il s'est avéré impérieux d'évaluer la réserve pour parvenir à identifier les points forts et les points faibles afin de proposer des améliorations pouvant conduire à l'efficacité de gestion. Pour y arriver, l'approche recommande que soient évalués les aspects fondamentaux de la gestion afin de formuler des objectifs adaptés aux lacunes pour le réajustement de la planification.

Dans le but d'apprécier la tendance de l'efficacité de gestion de la RTL, il était nécessaire de conduire une nouvelle évaluation METT afin de mettre à jour les données des études antérieures dont celles de METT (2008) et ICCN/PARAP (2016) conduites avec l'appui du WWF. L'ensemble des données METT de la RTL permettra d'une part, de tracer la tendance de l'efficacité de gestion du site sur base des données existantes, d'identifier les objectifs de gestion à intégrer dans le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) dont le processus pourra commencer dans un bref délai et d'autre part, d'attirer l'attention des décideurs sur les aspects qui demandent plus de soutien en termes de mobilisation des moyens.

C'est dans ce cadre que l'ICCN avec l'appui du Fonds mondial pour l'environnement et de la Banque mondiale comme administrateur du Projet à travers le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), a identifié le besoin d'évaluer la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima avec l'outil METT.

1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION

a) OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la mission est d'évaluer le progrès réalisé dans la gestion du site en rapport avec les objectifs de création de la Réserve.

b) OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Il est question de :

- Evaluer les progrès réalisés dans la gestion de la RTL depuis 2015 ;
- Proposer des points d'amélioration dans la gestion de la RTL ;
- Renforcer les capacités du personnel et des communautés locales de RTL sur l'utilisation du METT ;
- Evaluer la gestion de l'aire protégée suivant le cadre de la Commission Mondiale pour l'évaluation des aires protégées (CMA) : le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les Résultats.

1.3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie a été entièrement participative et basée sur une évaluation rapide sur les travaux antérieurs (METT 2006, ICCN/PARAP 2015 et IMET 2018). Ensuite une session de formation sur les concepts clés de la conservation et enfin une évaluation proprement dite axée principalement sur le questionnaire standard METT (version 3.1) du type tableau de bord et suivi d'une analyse approfondie des données recueillies ainsi que l'élaboration d'un rapport final.

1.4. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de cette évaluation, certains résultats spécifiques étaient attendus :

- § Le niveau de progrès réalisé est connu ;
- § Les points d'amélioration sont proposés ;
- § Les capacités du personnel de RTL sur l'utilisation du METT sont renforcées ;
- § Le Statut des valeurs naturelles cibles et le statut des menaces influençant la gestion et parties prenantes impliquées sont évalués ;
- § Les Statuts légal et foncier, la configuration de l'aire protégée et les outils de planification stratégique et opérationnel sont évalués ;
- § Le niveau et la répartition des ressources humaines, matérielle et financières sont évalués ;
- § Le niveau de la mise en œuvre des activités de gestion est évalué ;
- § Les résultats, les effets et/ou impacts (extrants) sont évalués ;
- § La tendance de l'efficacité de gestion de la Réserve par rapport à l'évaluation de 2015 est établie.

Les résultats de l'évaluation participative sont restitués au site à l'attention du personnel ICCN/RTL et à la Direction Générale de l'ICCN à l'attention des décideurs et partenaires.

Un rapport issu de l'analyse approfondie des résultats de l'évaluation participative est produit.

1.5. PARTICIPATION

Outre les deux Experts de l'ICCN/Direction Générale repris dans l'ordre de mission collectif N°0100/ICCN/DG/NDT/03/011/2023 qui constituent un support extérieur à l'analyse et le Directeur Provincial de l'ICCN/Mbandaka, l'atelier a enregistré la participation de trois gestionnaires du site, à savoir : un chef de site titulaire, un chef de site adjoint et un responsable de la conservation communautaire.

En plus de ce personnel ICCN, il y a eu :

- (i) Les chefs des groupements: Lokongo (Territoire de Bikoro), Mbelo, Mpenge, Bokote, Lukangu et Ibeke Bolia (Territoire de Inongo), Mpama et Lusakani (Territoire de Lukolela).

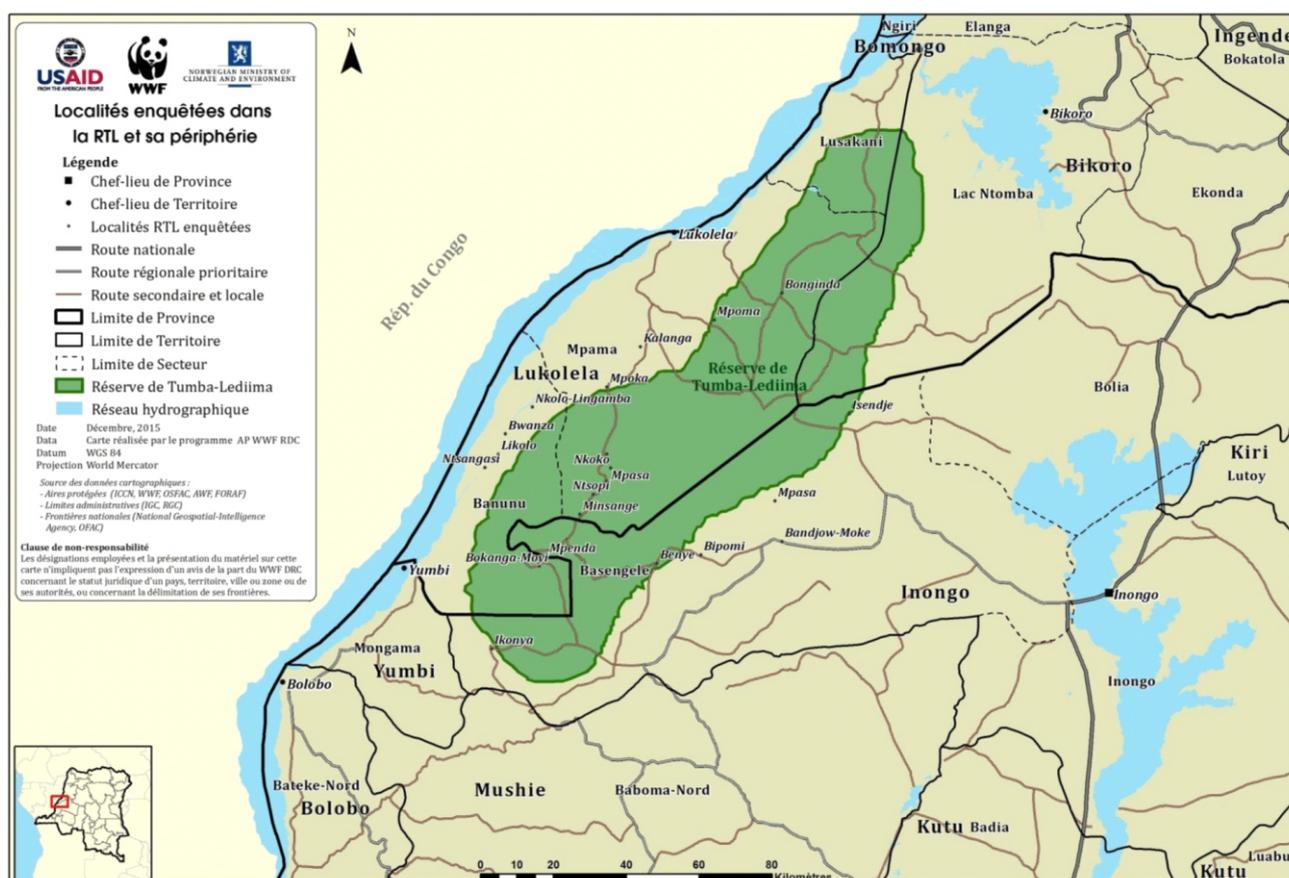
- (ii) Les représentants de la société civile et des communautés riveraines des Territoires de Bikoro, d'Inongo et de Lukolela.
- (iii) Ce travail a connu aussi la participation active des observateurs suivants : Freddy KAYANDA (chargé de Conservation communautaire à la Réserve du Triangle de la Ngiri), Gabriel FOFOLO (Conservateur au Jardin botanique d'Eala) et Ingénieur Gode LOMPOKO EKAMBA (Chef de service agronomique au Jardin botanique d'Eala). L'implication de ces observateurs, qui n'était pas prévue au départ, a été une occasion très utile car ces derniers vivent aussi les mêmes réalités du paysage de la RTL. Cela a consisté pour eux, un renforcement des capacités pour les évaluations futures dans leurs aires protégées respectives.
- (iv) Les délégués du secteur privé n'ont pas pu répondre à l'invitation pour des raisons personnelles bien que les invitations leur aient été transmises en bonne et due forme dans le délai raisonnable.



1.6. LOCALISATION

L'activité s'est déroulée à Mbandaka (Province de l'Equateur) pour s'assurer de toute la logistique nécessaire (salle de réunion adéquate, hébergement de tous les invités, etc) permettant le déroulement dans les meilleures conditions possibles.

A cet effet, la salle de réunion de la Croix Rouge située sur l'avenue Royale, Centre-ville de Mbandaka au n°10, a été louée.



CHAPITRE I. GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉSERVE TUMBA LEDIIMA

La Réserve Tumba-Lediima (RTL) s'étend sur les provinces de l'Equateur et du Mai-Ndombe en République Démocratique du Congo (RDC). Ces deux provinces ont été créées suite au démembrement des provinces de l'Equateur et du Bandundu.

La RTL a été créée le 7 décembre 2006 par l'arrêté ministériel N°053/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 07/12/2006 portant création d'une réserve naturelle dénommée Réserve Tumba-Lediima « RTL ».

Le processus de création n'est pas documenté. Il semble cependant que l'engagement de différentes parties prenantes ait été extrêmement limité.

La superficie donnée dans le texte de classement est de 750 000 hectares, contre une superficie estimée par Système d'Information Géographique (SIG) à 767 800 hectares. L'article 4 du texte de classement définit l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) comme autorité de gestion de la RTL. L'équipe de gestion de l'ICCN a été déployée en 2010 à la station de MPOKA. (ICCN/PARAP, 2016).

La RTL est localisée à l'interface entre les forêts denses humides de la cuvette du Bassin du Congo et les mosaïques des forêts ombrophiles-savanes herbeuses qui s'étendent au sud de ce dernier. Les principales formations végétales rencontrées sont les forêts de terre ferme et les forêts sur sol hydromorphe. Ces dernières sont vulnérables à l'essor des activités agricoles. La RTL et sa périphérie abritent également une importante diversité des zones humides.

Elle est également comprise dans le site « Ngiri – Tumba - Maindombe », inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale dite RAMSAR le 24 juillet 2008. Ce site est compris en outre, dans le paysage transfrontalier « Lac Télé - Lac Tumba », et est également l'une des trois aires protégées de la RDC, à savoir, la Réserve Naturelle du Triangle de la Ngiri, la Réserve Scientifique de Mabali et la Réserve Tumba Lediima constituant un des socles de la coopération entre la RDC et la République du Congo. Cette dernière a été officialisée au travers d'un accord de coopération relatif à la mise en place de la binationale Lac Télé – Lac Tumba.

La RTL a été créée pour la conservation durable des espèces de faune et de flore exceptionnelles, notamment le Bonobo, l'éléphant, le buffle, les antilopes, les espèces avifaunes et de nombreuses espèces halieutiques et floristiques des zones humides.

CHAPITRE II. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

L'activité d'évaluation s'est déroulée en deux phases principales : la phase de terrain et la phase de rédaction du rapport final.

2.1. LA PHASE DE TERRAIN

Celle-ci s'est déroulée dans la ville de Mbandaka pour des raisons évoquées ci-dessus.

Elle a consisté :

- à la formation des participants, qui a été basée sur quelques concepts clés de la conservation, les exigences et obligations environnementales du PGAPF ;
- au rappel de quelques résultats clés des évaluations antérieures (2006 et 2015) ;
- au renforcement des capacités sur le cycle CMAP et l'utilisation de l'outil METT ;
- à l'administration proprement dite de l'outil METT (version 3.1).

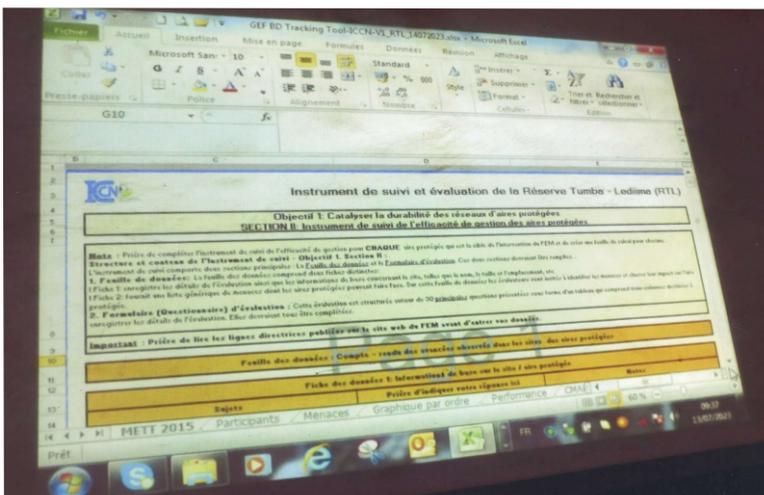
a. La phase de formation

La formation dispensée aux participants s'inscrit dans le cadre de l'appropriation de l'outil par les gestionnaires et les parties prenantes. Elle a consisté à présenter quelques éléments clés concernant la genèse des aires protégées, le Cadre mondial actuel qui constitue le référentiel



mondial pour toutes les politiques nationales en matière de gestion de la biodiversité. En effet, pour chaque Etat partie, les stratégies et plans nationaux de la biodiversité dérivés du Cadre Mondial sont capitalisés pour élaborer les stratégies nationales de conservation de la biodiversité dans les aires protégées (SNCB) et en dehors.

Ces Stratégies nationales sont à leur tour utilisées par les sites pour la mise en œuvre des programmes spécifiques. Ainsi donc, on a fait voir aux participants qu'il y a une politique mondiale de gestion de la biodiversité que les pays respectent pour la survie de l'humanité.



Lors de la formation, une brèche a été ouverte concernant le rappel des concepts clés de la conservation, notamment de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP).

b. Evaluation antérieures

Le site a connu quelques types d'évaluation antérieures notamment celles appuyées par WWF. Mais les résultats de ces dernières n'ont pas été disponibles pendant la période de notre mission. En effet, tous les responsables (de l'ICCN et du WWF) ayant travaillé à cette époque, n'ont pas retrouvé les traces de ces données, donc l'inexistence de la Base de données.

c. Le cycle de la Commission Mondiale pour les Aires Protégées (CMAP)

Le cycle de la Commission Mondiale pour les Aires Protégées (CMAP) comprend : le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus ou la mise en œuvre, le Résultat et les effets impact. Cette évaluation comporte deux points importants qui concernent l'estimation de la qualité de gestion et le Suivi-évaluation. Cette évaluation vise à évaluer le niveau du progrès de la gestion du site.

d. L'administration proprement dite de l'outil METT (version 3.1)

Le METT (Management Effectiveness Tracking Tool en anglais) a été conçu pour mesurer rapidement le progrès de l'efficacité de gestion des sites particuliers au cours de temps (Handbook, 2021).

En RDC, plusieurs aires protégées ont été évaluées avec l'outil METT, comme le Parc national des Virunga, le Parc national de Garamba, la Réserve Tumba Lediima, etc. ont subi également cet exercice. A cet effet, un cadre méthodologique de l'ICCN a été élaboré en 2015 avec la version 3.1 pour servir de référentiel à toute évaluation avec l'outil METT.

A ce jour, cette version a connu une amélioration qui l'a amenée à la version 4.1 qui est en vigueur dans une version anglaise et incluant entre autres la problématique de changement climatique.

Mais au cours de cette mission, la version 3.1 a été utilisée pour rester en harmonie avec les termes de référence (TDR) validés par le PIF et la Banque mondiale. Changer l'approche méthodologique basée sur la nouvelle version 4.1 remettrait le processus à zéro en sollicitant une nouvelle « non objection » ; ce qui impacterait sur la durée du Projet. C'est ainsi que l'équipe a travaillé avec ce référentiel 3.1 contenu dans les TDRs, le temps d'utiliser la nouvelle version dans les prochaines évaluations. Toutefois, les questions relatives au changement climatique ont été abordées sous forme additionnelle en plénière en dehors du questionnaire d'évaluation contenant trente questions formelles.

2.2. PHASE DE KINSHASA

Cette phase a consisté essentiellement à l'analyse approfondie des données collectées sur terrain par une équipe élargie à d'autres experts ICCN. Elle s'est déroulée dans l'enceinte de la Direction Générale (DG) de l'ICCN.

2.3. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Globalement, il n'y a pas eu des difficultés majeures. Il sied de souligner que du point de vue technique, les participants ont été très satisfaits de la prestation. Seulement, ils ont suggéré que les invitations leurs parviennent un peu plus tôt à l'avenir pour avoir le temps de se préparer. Quant à l'hébergement, la salle des réunions, la restauration et le transport, les participants ont été également satisfaits.

Néanmoins, le Chef de groupement d'Ibeke Bolia avait connu un accident de moto lors du voyage pour rejoindre Mbandaka où se tenait la réunion, lui causant une grande blessure au niveau du pied. Ce dernier a été totalement pris en charge par le projet PIF à l'hôpital général de Mbandaka et tout s'est bien passé.

Autre difficulté, l'absence du secteur privé qui n'a pas permis d'appréhender leur prétention par rapport à la gestion de la Réserve Tumba Lediima.

CHAPITRE III. RÉSULTATS ET ANALYSE APPROFONDIE DE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION

Différemment d'autres évaluations (METT, 2006 ; ICCN/PARAP, 2016), celle-ci a révélé que la Réserve Tumba Lediima (RTL) a eu **43 % de score global**. Le Tableau 1 et le graphique 1 ci-dessous montrent la distribution de ces résultats.

3.1. RÉSULTATS

Tableau 1. Score global d'évaluation METT

01	Contexte	6	5
02	Planification	27	11
03	Intrants	21	8
04	Processus	36	13
05	Extrants	6	2
06	Résultats	6	5
Score total		102	44
Niveau d'efficacité en %		100	43

Graphique 1. Représentation graphique du Cycle CMAP

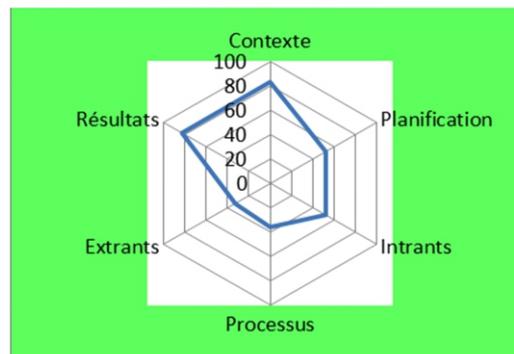


Tableau 2. Score global d'évaluation METT en %

ID	Cadre de la CMAP	Note max.	Taux de réalisation (en %)
			Eval. 2023
01	Contexte	6	83
02	Planification	27	41
03	Intrants	21	38
04	Processus	36	36
05	Extrants	6	33
06	Résultats	6	83

Au regard des résultats ci-hauts, il apparaît clairement que le contexte de gestion et les résultats sont positifs avec respectivement 83%. Par contre, la planification, les intrants, le processus ou la mise en œuvre et les extrants sont faibles et en dessous de la moyenne. Le gestionnaire devra alors s'atteler à ces paramètres pour améliorer sa gestion. Ainsi, cette évaluation pourra servir de référentiel pour les missions futures étant donné que les résultats des anciennes évaluations n'ont pas été accessibles malgré les efforts fournis quant à ce.

3.2. ANALYSE APPROFONDIE DES RÉSULTATS

3.2.1. CONTEXTE DE GESTION

Le contexte de gestion concerne l'ensemble des soutiens influençant directement la gestion quotidienne d'une aire protégée.

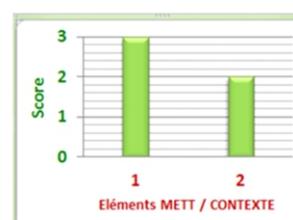
Dans le cas de cet exercice, les éléments évalués sont le statut juridique et l'inventaire des ressources. Ces éléments constitutifs ont obtenu dans l'ensemble un score de 5 sur 6 points soit 83%.

En les ventilant, on a 3/3 points pour le statut juridique et 2/3 pour l'inventaire des ressources.

Tableau 3. Score du contexte de gestion

	Sujets METT en rapport avec le contexte	Note max.	Score
1	Statut juridique	3	3
2	Inventaire des ressources	3	2
Total		6	5
Pourcentage (%)		100	83

Graphique 2. Représentation du contexte de gestion



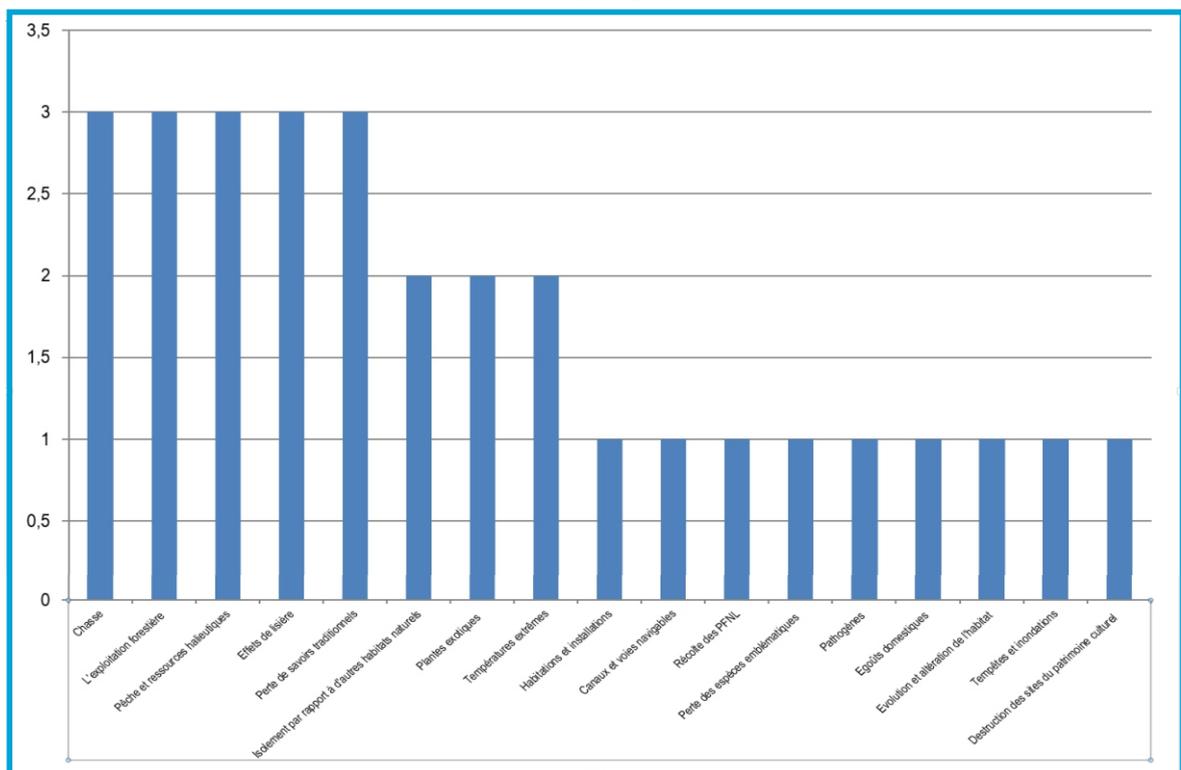
Cela signifie que le cadre juridique est bel et bien existant. En effet, l'aire protégée a été formellement établie ; c'est-à-dire qu'elle a été créée par l'Arrêté ministériel N°053/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 07/12/2006 portant création d'une réserve naturelle dénommée Réserve Tumba-Lediima « RTL». Et pourtant malgré une bonne évaluation de ce sous indicateur (statut juridique), un conflit existe dans l'affectation des terres qui est liée à la superposition de la Réserve avec trois concessions forestières. De nombreux inventaires ont été réalisés lors de la création et au moment du classement de ce site comme site RAMSAR en 2008. Les derniers travaux en lice ont eu lieu en 2015, réalisés conjointement par l'Institut Congolais pour Conservation de la Nature (ICCN) et le WWF dans le cadre du Projet ICCN/PARAP. (*Revue des stratégies de conservation des valeurs naturelles de l'espace Tumba-Lediima, 2016*).

A ce jour, il est nécessaire de reprendre les inventaires des ressources naturelles pour actualiser les données.

a. Menaces / pressions identifiées

Le calculateur de l'outil METT a facilité l'évaluation automatique des menaces/pressions qui pèsent sur les éléments clés de conservation de la RTL. Le graphique n°3 ci-après donne les scores de différentes menaces/pressions identifiées dans la gestion de la Réserve. Il s'agit de : la chasse, l'exploitation forestière, l'exploitation des ressources halieutiques, l'effet de lisière (proximité), la perte du savoir traditionnel, l'isolement par rapport à d'autres habitats naturels, la température extrême, les habitations et les installations, les canaux et voies navigables, la récolte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), la perte des espèces emblématiques, la présence des gènes pathogènes introduits, les égouts domestiques, l'évolution et l'altération de l'habitat, la tempête et l'inondation et la destruction des sites du patrimoine culturel.

Graphique 3. Scores des types de menaces identifiées dans la Réserve Tumba Lediima



Du graphique ci-dessus, il ressort que les principales menaces identifiées dans l'ordre croissant sont : la chasse, l'exploitation forestière, la pêche illicite, les effets de lisière et la perte de savoirs traditionnels.

Tandis que l'isolement par rapport à d'autres habitats naturels, les plantes exotiques et les températures extrêmes ont eu un score moyen ; par contre les habitations, les canaux et les voies navigables, la récolte des PFNL, la perte des espèces emblématiques, les pathogènes, les égouts domestiques, l'évolution et l'altération des habitats, les tempêtes et les inondations ainsi que la destruction des sites du patrimoine culturel ont été estimés faibles.

Toutefois, il sied de rappeler qu'il y a d'autres menaces principales qui ont été révélées en dehors de celles prévues dans l'outil METT (version 3.1). Il s'agit de l'agriculture itinérante sur brûlis, des conflits hommes-faunes, de la présence du bloc pétrolier n°22 (en cas d'exploitation) et de l'explosion démographique.

b. Les menaces additionnelles au-delà de l'outil METT (version 3.1)

Tableau 4. Quelques menaces/pressions additionnelles

COMMENTAIRES RELATIVES A QUELQUES MENACES ADDITIONNELLES									
	MENACES	CAUSE(S) PRINCIPALE(S)	CAUSE(S) SECONDAIRE(S)	CONSEQUENCE PRINCIPALE	CONSEQUENCES SECONDAIRES	ENVERGURE	SEVERITE	REVERSIBILITE	REMEDE (S) PROPOSE(S)
1	Incompréhension de la population	Manque de sensibilisation	Non respect des Accords Manque des activités alternatives Manque d'indemnisation des populations (CLIP) Ignorance des limites par les communautés riveraine	Trouble public, désordres, mécontentements	Hostilités des uns et des autres	100%	Elevé	Oui	Reconciliation, sensibilisation, négociations, redynamisation ou création des CLD
2	Exploitation forestière (bois)	Besoin d'argent (lucré)		Changement climat, tarissement des sources d'eau,	Divagation des animaux et disparition de certaines espèces, destruction des plantes médicinales, épidémies, non respect des coutumes, fragmentation des habitats	75%	Elevée	Oui	Organiser une table des négociations avec les exploitants forestiers et les parties prenantes
3	Agriculture sur brûlis	Besoin alimentaire, subsistance	Manque des techniques appropriées, formation, bonnes pratiques	Dégradation de l'écosystème et infertilité du sol	Destruction de la forêt	8% /38 de terres arides	faible	OUI	Mettre en place l'agroforesterie
4	Conflits hommes-faunes	Manque de zonage (occupation des niches écologiques; non respect des couloirs des animaux)		Insecurite ,mort d'hommes , ravage des cultures et braconnage		20%	Moyen	Oui	sensibilisation et mettre en place certaines pratiques appropriées(culture de la citronnelle) comme le refolement .
5	Braconnage	Besoins lucratifs, subsistance et protéines animales	Vente des Trophées	Extinction de l'espèces ,arrêt de la dynamique de la forêt et diminution de l'avantage économique		75%	Eleve	Oui	Augmentation de l'effectif des ecogardes ,LAB et la sensibilisation
6	Pêche illicite	Besoins lucratifs, subsistance		Epuisement des stock ,destruction des zones des fraiyere		90%	Eleve	oui	Sensibilisation , application de la Loi , les respects de bonne pratiques ,pisculture
7	Présence du bloc pétrolier 22 en cas d'exploitation sans précautions	Développement du pays		Pollution ,destruction de la faune et flore		0%			S'il ya l'exploitation on aura la destruction de la faune et flore
8	Explosion démographique	Manque de distraction, manque d'éducation conjugale, mentalité africaine non réglementée, la polygamie, mariage précoce		Reduction des habitats desespèces, augmentation de zoonose et d'autres maladies		10%	Moyen	Non	Voire Min Santé , Sensibilisation et plannig familial

En conclusion, toutes ces menaces/pressions rendent difficile le contexte de gestion de la RTL et nécessitent des solutions idoines pour les endiguer. Toutefois, il faudra reconnaître que les efforts des communautés locales sont aujourd'hui un support important pour la gestion de la Réserve même si la sensibilisation n'a pas encore été faite d'une manière intensive et structurée.

c. Pistes de solution aux principales menaces/pressions identifiées

Face à ces menaces/pressions identifiées, nous proposons quelques pistes de solution dans le tableau suivant :

Tableau 5. Quelques pistes de solution envisagées

	PRINCIPALES MENACES/PRESSIONS	QUELQUES SOLUTIONS PROPOSEES
1	Chasse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevage des espèces domestiques et sauvages; ▪ Application de la loi 14/003 relative à la conservation de la nature.
2	Exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier une note technique à la tutelle qui a en charge l'environnement suggérant de lever l'option par rapport au chevauchement dû à la double affectation du même espace. Voir loi 14/003 évoquée ci-dessus aux articles 25 et 30.
3	Pêche et ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre aux communautés la pisciculture familiale associée à d'autres espèces; ▪ Former les communautés à utiliser les techniques de pêche conventionnelles (filets de mailles appropriées); ▪ Signer si possible des protocoles avec certaines communautés en difficulté à travers les structures de gouvernance reconnues par l'Etat congolais.
4	Effets de lisière (proximité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre aux communautés les techniques de prélèvement durable; ▪ Faire le zonage participatif avec les parties prenantes pour faciliter la gestion.
5	Perte de savoir endogène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier le savoir endogène du milieu; ▪ Sensibiliser et vulgariser les us et coutumes et les valoriser.
6	Agriculture itinérante sur brûlis,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sédentariser l'agriculture par l'apprentissage des techniques de fertilisation biologiques; ▪ Distribution des semences améliorées et résilientes au changement climatique; ▪ Distribution des intrants agricoles à travers les structures de gouvernance; ▪ Prévoir et définir les voies d'évacuation des produits vers les marchés d'écoulement; ▪ Créer des coopératives agricoles et le système de suivi évaluation.

	PRINCIPALES MENACES/PRESSIONS	QUELQUES SOLUTIONS PROPOSEES
7	Conflits hommes-faunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les types des conflits hommes-faunes et faunes-hommes; ▪ Identifier les couloirs écologiques (territoire vital) de chaque espèce animale; ▪ Veuillez à la capacité de charge de l'habitat de chaque espèce; ▪ Orienter les zones de culture vers les côtés non conflictuelles; ▪ Apprendre et utiliser les techniques de refoulement.
8	Présence du bloc pétrolier 22 (en cas d'exploitation)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le lobbying au niveau de la communauté internationale pour que les pays industrialisés se conforment au principe Pollueur-Payeur; ▪ En cas d'échec, trouver une alternative conformément aux Directives du Gouvernement.
9	Explosion démographique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgariser les conséquences des mariages précoces; ▪ Former les communautés en techniques des naissances désirables; ▪ Créer des moyens de divertissement des communautés locales.

3.2.2. PLANIFICATION

La planification, c'est l'évaluation de la pertinence de la législation et des politiques nationales concernant les aires protégées. Elle peut permettre d'examiner la conception en fonction de l'intégrité et de l'état de ses ressources.

Il ressort de l'analyse approfondie que le niveau de planification est globalement en dessous de la moyenne. En effet, la RTL n'a fait que 11 points sur 27 soit 41%.

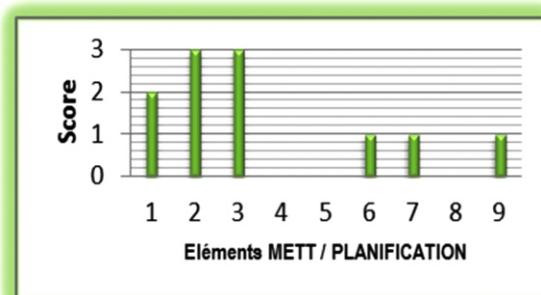
Les éléments constitutifs de cette planification sont : les réglementations de l'aire protégée, les objectifs de l'aire protégée, la configuration de l'aire protégée, le plan de gestion, le processus de planification, le plan de travail régulier, la planification pour l'utilisation des terres et de l'eau, la planification (connectivité, conservation habitat & espèces) ainsi que le suivi et évaluation.

Ci-dessous, le tableau 6 qui montre le score obtenu par chaque élément de la planification.

Tableau 6. Scores des éléments de la planification

	Sujets METT en rapport avec la Planification	Note max.	Score
1	Règlementations de l'aire protégée	3	2
2	Objectifs de l'aire protégée	3	3
3	Configuration de l'aire protégée	3	3
4	Plan de gestion	3	0
5	Processus de planification	3	0
6	Plan de travail régulier	3	1
7	Planification pour l'utilisation des terres et de l'eau	3	1
8	Planification (connectivité, conservation habitat & espèces)	3	0
9	Suivi et évaluation	3	1
	Total	27	11
	Pourcentage (%)	100	41

Graphique 4. Représentation des éléments de la Planification



Du tableau ci-dessus, il apparaît que les objectifs de l'aire protégée et la configuration ont été les points forts de la planification au sein de la RTL. Par contre, les réglementations ont été moyennement

satisfaisantes, tandis que le travail régulier, la planification pour l'utilisation des terres et de l'eau ainsi que le suivi et évaluation ont été estimés faibles. Mais le plan de gestion, le processus de planification et la planification (connectivité, conservation des habitats & espèces) n'existent pas pour le moment.

Il est à noter que malgré les menaces existantes, les valeurs de conservation (conservation des espèces de faune, de flore ainsi que leurs habitats) tel que stipulé dans l'arrêté de création sont encore intacts. En effet, environ 62% de la Réserve se trouvent dans les zones humides et difficilement pénétrables, donc naturellement conservés tandis que le reste 38% constituent la zone de terre ferme où les communautés locales et le quartier général (QG) du site sont basés.

Quant à la configuration, elle présente des faiblesses sur l'ensemble de ces paramètres. Les faiblesses les plus importantes sont au niveau de la délimitation spatiale et des mesures de gestion prescrites. Mais, au regard d'une double affectation de cet espace, d'une part par les concessions forestières et d'autre part par la RTL, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement poseraient problème. Il revient ainsi à l'autorité compétente de prendre la décision finale pour permettre à l'aire protégée de fonctionner normalement.

Selon le Cadre mondial en vigueur actuellement, la cible 23 recommande aux Etats Parties à la CDB de consacrer 30% de leur territoire en zones protégées. La RDC ayant pour le moment environ 18,2%, toutes les mesures efficaces de conservation confondues ne peuvent que se conformer à cette mesure internationale.

Concernant les réglementations, plusieurs textes de loi en lien avec la gestion de la faune, flore et habitats existent (Exemple la loi 14, la loi sur la chasse, la loi sur la pêche, le code forestier, etc). Mais leur applicabilité sur terrain est limitée par le fait qu'il n'y a pas encore une sensibilisation effective des communautés pour savoir si elles sont dans l'aire protégée ou pas. Ensuite, l'effectif et le niveau de formation des agents chargés de la conservation communautaire (Coco) sont très faibles pour couvrir toute la superficie de l'aire protégée et ses environs.

Pour le moment, le site n'a pas un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG). En principe, en absence de ce document d'orientation, il pouvait ne fut-ce qu'avoir le Plan d'Orientation (POG) duquel devrait découler le Plan Opérationnel (PO). Il a été constaté qu'un draft de PAG a été élaboré avec l'appui de WWF en 2016, mais il n'a jamais été ni validé ni mis en œuvre jusqu'à l'expiration de sa durée de vie. De ce fait, le PO existant est autonome et ne reprend pas toutes les colonnes requises dans le cadre logique.

La RTL étant un site RAMSAR, donc une zone humide, l'utilisation de l'eau ne pose pas de problème. Par contre, celle de la terre nécessite un zonage absolu pour que chacun sache son espace vital. De ce fait, en ce qui concerne la connectivité, écologiquement les espèces fauniques connaissent un traumatisme du fait de l'existence des concessions forestières dans l'aire protégée. La présence des engins d'exploitation, les pollutions sonores et la circulation des agents exploitants constituent naturellement un facteur déstabilisant des animaux obligés de fuir leurs biotopes, donc la connectivité en pâtit.

N'ayant pas un PO structuré, il est difficile d'avoir un système de suivi et évaluation.

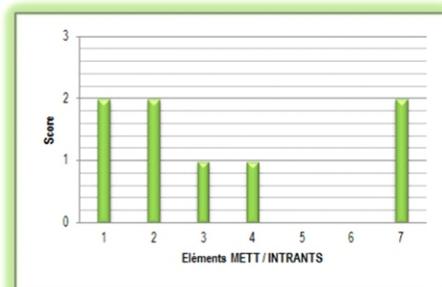
3.2.3. INTRANTS

Quand on parle des intrants, on voit l'application de la loi, le nombre du personnel, la formation du personnel, le budget actuel, la sécurisation du budget, l'équipement ainsi que les frais.

Tableau 7. Score des intrants

Sujets METT en rapport avec les intrants		Note max.	Score
1	Applications de la loi	3	2
2	Nombre du personnel	3	2
3	Formation du personnel	3	1
4	Budget actuel	3	1
5	Sécurisation du budget	3	0
6	Equipement	3	0
7	Frais	3	2
Total		21	8
Pourcentage (%)		100	38

Graphique 5. Représentation des scores des intrants



D'une manière générale, l'évaluation des intrants était très faible évaluée à 8/21 points soit 38%. Concernant l'application de la loi, les textes existent mais la capacité à les faire appliquer est soumise à beaucoup des contraintes dont, le nombre insuffisant d'écogardes, le niveau de formation faible, le manque des matériels d'ordonnancement et un budget très faible.

Ressources de gestion

a. Ressources humaines

La taille et la composition du personnel ICCN appelé à gérer la Réserve Tumba Lediima sont données dans le tableau n°8 ci-après.

Tableau n°8. Composition et effectifs du personnel.

Fonctions/compositions	Effectif souhaité (estimation)	Effectifs existant	Différence	Observation
Chef de site	1	1	0	En dehors du Chef de site et de site adjoint, l'effectif des de la Réserve Tumba Lediima est déterminé avec précision l'élaboration participative d'Aménagement et de gest base des standards fixés par
Chef de site adjoint	1	1	0	
Programme CoCo	6	1	5	
Programme LAB	1	1	0	
Programme Bio monitoring	6	1	5	
Assistant du chef de site adjoint	1	0	1	
Cellule Planification, Suivi et Evaluation	3	0	3	
Agents affectés au Programme Comm	3	0	3	
Agents affectés au programme de re biomonitoring	6	0	6	
Agents affectés au programme et Aide	4	0	4	
Agents affectés au programme Coco	6	1	5	
Ecogardes	60	13	47	
Responsable logistique	1	0	1	
Agents logistiques et cellule informatiq	5	0	5	
Responsables RH (quartier Général + 2	6	0	6	
Suivi judiciaire + Renseignem	4	0	4	
Droits humains + CITES	3	0	3	
Total	117	15	92	

Au regard du tableau n°7, l'effectif actuel du personnel de la Réserve, dans le contexte de la gestion, est de 15 personnes dont 2 personnes sous statut de personnel, qui ont des contrats

avec l'ICCN et 13 personnes recrutées par l'Institut demeurent des nouvelles unités. Le besoin en ressources humaines est plus exprimé pour les écogardes, soit un besoin de recrutement et formation d'au moins 47 éléments (Estimation du gestionnaire) sous réserve du nombre à fixer lors de l'élaboration du PAG. L'atteinte de cet effectif des écogardes ne peut être possible que si les recrutements se font par paliers.

b. Ressources financières

Le tableau ci-dessous présente les ressources financières de la RTL. Toutefois, il faut signaler ce montant ne concerne que l'appui à la gestion et non les salaires et le budget de fonctionnement, qui du reste n'existe pas pour le moment.

Les éléments détaillés sont repris dans le tableau ci-après :

Tableau 9. Références budgétaires de la Réserve Tumba Lediima pour l'an 2023

Rubriques	Montant initial	Montant actuel	Montant restant + Fin du projet	Observation
Budget de fonctionnement	-	-	-	-
Budget d'investissement	-	-	-	-
Appui du partenaire (Protocole d'accord n° 013/U-C PIF/FEM/PC/2020 du 8 décembre 2020 entre l'UICCN et le PIF)	1.420.000,00 U\$	619.540,00 U\$	619.540,00 U\$	
TOTAL	1.420.000,00 U\$	619.540,00 U\$	619.540,00 U\$	Le protocole d'accord a été prolongé jusqu'en mars 2024

Au vu des montants évoqués dans le tableau 8 ci-dessus, on constate que la RTL ne possède pas pour le moment un budget sécurisé. Néanmoins, l'appui du PIF ne sert qu'à poser quelques jalons indispensables mais pas résoudre tous les besoins réels complets du site.

c. Ressources matérielles

Tableau n° 10. Adéquation des infrastructures, équipements et installations

Critères/concepts évalués	Nombre actuel	Etat	Nombre souhaité	Observations
Bâtiments administratifs	1	Très bon	0	Mais il manque le mobilier
Logements	6	Trois en bon état et trois mauvais	49	Absence des fenêtres et des plans des mobiliers
Moyens de transport				
Motos	4 motos	Bon état		
Un canot rapide	1	Bon état		
Hors bords	2	Bon état		
Équipement à l'aéroport				
Matériel	-	Faible		Matériel de bonancement inadéquat et matériel d'orientation
Moyen de communication	1	Bon état		Le Wi-Fi existe mais, lors de l'élaboration du PAG, le plan du site va devoir être exhaustif pour chaque moyen de communication utilisé
Informatique	23	Bon état	-	Matériel informatique, à disposition Services Généraux de l'ICCN/D
Équipement de production d'électricité pour les services	1	Faible	1	Existence d'un groupe électrogène
Matériels de terrain	0	Faible		Absence des matériels pour équipements du site hors mis les boîtes à outils contenu dans fabrication d'usine.

Au regard du tableau n°9 ci-dessus, il ressort qu'il existe au site quelques infrastructures et équipements mais toutefois le nombre reste insuffisant par rapport à la gestion. Cependant,

les besoins restent très cruciaux pour les moyens de communication pour lesquels l'existant représente un nombre faible par rapport au besoin.

En effet, la RTL étant nouvellement créée, il serait important d'affecter plus de moyens pour les investissements, ce qui impliquerait la mobilisation de plusieurs partenaires et des fonds conséquents. Cela permettrait la mise en œuvre du Plan d'Aménagement à élaborer.

3.2.4. PROCESSUS OU LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le processus a recueilli 13 points sur 36 au total soit 36% lors de l'évaluation participative sur terrain.

Le processus implique la démarcation des limites de l'aire protégée, le système de protection, la recherche, la gestion des ressources, la gestion du budget, l'entretien de l'équipement, l'éducation et sensibilisation, les voisins du secteur public et privé, les peuples indigènes, les communautés locales, les impacts sur les communautés ainsi que les opérateurs de tourisme commercial.

Concernant la démarcation, les limites réelles de la RTL sont inconnues de tous les intervenants. En effet, elles sont connues seulement sur papier où on voit la carte et les coordonnées Global Positioning System (GPS) parfois projetant le point renseigné en dehors de la zone concernée. De ce fait, les conséquences sont énormes pour les gestionnaires et les communautés. On ne sait pas punir les malfrats car la zone d'influence pour les uns et les autres reste inconnue. Ce faisant, on risque de tomber dans l'arbitraire qui causerait des conflits pourtant évitables. **D'où la démarcation participative reste une des priorités de la Réserve.**

Le système de contrôle de l'aire protégée n'est pas efficace. On ne peut pas démonter d'une manière réaliste la superficie patrouillée ou celle contrôlée en n'ayant pas les matériels de collecte d'information, ni un système de renseignement structuré et efficace. Plusieurs activités anthropiques mises en œuvre par les communautés locales échappent aux gestionnaires.

Quant à la recherche, on a constaté qu'il n'y a aucune activité y relative. Pourtant, la recherche est un domaine vital pour l'aire protégée car elle renseigne l'état des valeurs de conservation de l'aire protégée et les stratégies à appliquer pour leur bonne gestion. Le manque de cette activité plonge les gestionnaires dans la routine sans planification opérationnelle effective et objective. En effet, le label RAMSAR que possède le site n'est pas suffisamment exploité pour valoriser les différents services écosystémiques de la zone. Ce qui pourrait être considéré comme un manque à gagner.

Concernant l'entretien des équipements, le personnel technique approprié n'existe pas. Néanmoins, sur base des catalogues de fabrication de l'usine, les gestionnaires se débrouillent tant soit peu.

Pour le programme de l'éducation et la sensibilisation, le site n'a pas encore élaboré sa propre stratégie de conservation communautaire qui allait lui permettre d'aborder méthodiquement chacun de ces aspects. De ce fait, il a difficile à planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités alternatives en faveur des communautés riveraines. Les structures de gouvernance à travers lesquelles il pouvait opérer facilement, c'est-à-dire les Comités Locaux de Développement (CLD) qui étaient mis en place avec l'appui du WWF ne sont plus opérationnels ou manquent carrément dans certains villages.

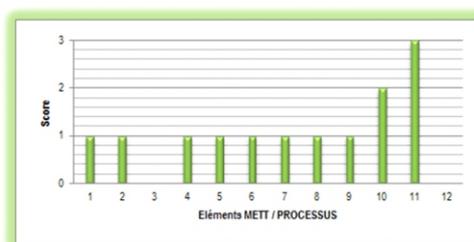
Quant au secteur public ou privé qui utilise les terres, ce dernier est constitué principalement des concessionnaires forestiers et des Entités Territoriales Décentralisées. Chacun continue à opérer dans son espace en attendant la délimitation participative. En effet, les gestionnaires du site ont de bonnes relations protocolaires avec eux, mais ne traitent pas des problèmes fonciers de fond qui, du reste sont de haut niveau politico-administratif. Lors de cet atelier, ils étaient invités officiellement et ont accusé réception mais malheureusement ils ont brillé par leur absence pour des raisons de convenances personnelles.

Par contre, les Peuples autochtones qu'on rencontre parfois dans les villages concernés par la Réserve Tumba Lediima ne sont pas originaires des villages en question. Néanmoins, ils sont comptés parmi les groupes allochtones et viennent principalement des villages éloignés des Territoires de Bikoro et d'Inongo. Pour cela, ils ne sont pas directement concernés par la prise des décisions mais comme résidents, ils participent quand même à certaines réunions de Comité de Coordination des sites (CoCoSi). Quant aux communautés locales, leur implication dans la gestion est encore ambiguë à cause de **l'absence de la sensibilisation pour expliquer les limites réelles de l'aire protégée et faire la démarcation participative.**

Tableau 11. Scores des éléments du Processus

	Sujets METT en rapport avec les Processus	Note max.	Score
1	Démarcation des limites de l'aire protégée	3	1
2	Systèmes de protection	3	1
3	Recherche	3	0
4	Gestion des ressources	3	1
5	Gestion du budget	3	1
6	Entretien de l'équipement	3	1
7	Education et sensibilisation	3	1
8	Voisins du secteur public et privé	3	1
9	Peuples indigènes	3	1
10	Communautés locales	3	2
11	Impacts sur les communautés	3	3
12	Opérateurs de tourisme commercial	3	0
	Total	36	13
	Pourcentage (%)	100	36

Graphique 6. Représentation des scores du Processus



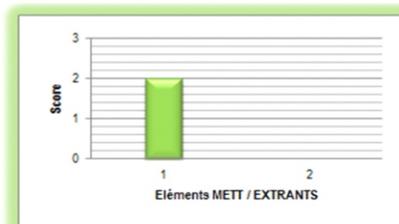
3.2.5. EXTRANTS

Les extrants concernent l'avantage économique que rapportent la Réserve auprès des communautés locales et les installations pour visiteurs. Ils ont été globalement évalués à 2 points sur 6 points soit 33%.

Tableau 12. Scores des éléments des Extrants

	Sujets METT en rapport avec les extrants	Note max.	Score
1	Avantage économique	3	2
2	Installations pour visiteurs	3	0
	Total	6	2
	Pourcentage (%)	100	33

Graphique 7. Représentation des éléments des Extrants



Ce score indiqué dans le tableau 11 ci-dessus, est dû au fait que l'un des avantages économiques qu'ont tirés les communautés environnantes du quartier général réside au moment de la construction des infrastructures comme main-d'œuvre locale. Aussi, lors des

expéditions de recherche scientifique, elles ont souvent été associées comme main d'œuvre locale, c'est-à-dire des pisteurs, porteurs, traducteurs, ouvriers, etc. Ensuite certains des écogardes salariés sont des natifs de ces communautés locales environnantes. Mais à large échelle, les impacts économiques de l'aire protégée ne sont pas encore visibles. Les installations écotouristiques des visiteurs ne sont pas encore construites. Il est impérieux de recruter un consultant qui évaluera la faisabilité, le coût de démarrage que cette activité et les bénéfices qu'on peut y tirer pour améliorer la gestion.

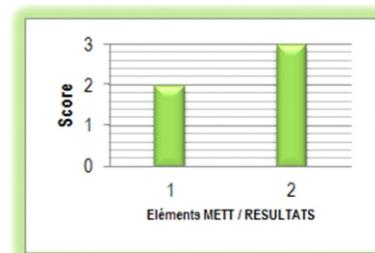
3.2.6. RÉSULTATS

Les résultats évoqués dans le cadre de cette évaluation concernent l'état des valeurs et des programmes spéciaux comme la recherche, la conservation communautaire, etc. Globalement, ils ont été évalués à 5 sur 6 points soit 83%. Cela paraît contradictoire par rapport à la planification et au processus ou mise en œuvre. Mais, il s'explique par le fait que la grande partie (environ 62% de surface) garde encore les valeurs de création intactes/non dégradées malgré les fortes menaces pesant sur la Réserve. Ce qui fait qu'elles se trouvent dans le milieu inondé (humide) et naturellement protégé.

Tableau 13. Scores des éléments des Résultats

	Sujets METT en rapport avec les résultats	Note max.	Score
1	Etat des valeurs	3	2
2	Etat des valeurs (recherche, progr. Spec.et activités de routine)	3	3
Total		6	5
Pourcentage (%)		100	83

Graphique 8. Représentation des scores des éléments



3.3. ANALYSE SWOT (FFOM) DE L'EFFICACITE DE GESTION

Tableau n° 14. Analyse SWOT de RTL

ATOUTS (FORCE)	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Décret de création de la RTL du 7 décembre 2006 par l'arrêté ministériel N°053/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 07/12/2006; • L'existence des valeurs naturelles exceptionnelles de conservation; • L'impression positive de la plupart des membres des communautés locales en faveur de l'aire protégée différemment des années passées; • L'appartenance du site à un large paysage RTL-Ngiri-Maindombe-Lac Télé permettant aux animaux de 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG); • Manque de démarcation des limites de la Réserve qui est à la base de l'incompréhension avec une grande partie de la population locale; • Existence d'un Plan opérationnel n'intégrant pas les indicateurs de résultats et non validé par toutes les parties prenantes (lors du CoCoSi) ni la Direction générale de l'ICCN; • Faible effectif du personnel notamment les écogardes; • Non existence d'un budget sécurisé (fonds conséquents et réguliers) pouvant assurer une gestion durable

ATOUTS (FORCE)	FAIBLESSES
<p>circuler dans les corridors en dépit de quelques mouvements de chasse.</p>	<p>de la RTL;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des Infrastructures (camps des écogardes, postes des patrouilles,...), et équipements de communication, le CCOPS,...); • Absence de la mise en œuvre du programme de conservation communautaire (CoCo) notamment dans ses volets de la sensibilisation et de l'éducation environnementale; • Manque de valorisation de certains services écosystémiques; • Absence d'un réseau de renseignement structuré pour mieux orienter patrouilles de manière rétroactive.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La Réserve Tumba Lediima a un Statut RAMSAR qui peut générer beaucoup d'avantages ; • La diversité des services écosystémiques qui peuvent être valorisés (notamment le crédit carbone, les tourbières, un Potentiel touristique avec des attraits impressionnants, etc; • L'existence des plusieurs publications dans divers domaines 	<p>La Chasse, l'exploitation forestière, La pêche et l'exploitation des ressources halieutiques, l'agriculture itinérante sur brûlis, les effets de lisière (proximité), la perte de savoir endogène, l'incompréhension de la population, les conflits hommes-faunes, la présence du bloc pétrolier 22 (en cas d'exploitation) et L'explosion démographique.</p>

3.4. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION PAR L'OUTIL METT

La figure n°1 énoncée plus haut donne l'évaluation globale de l'efficacité de gestion de la RTL pour l'année 2023.

En résumé, il ressort un score global de l'évaluation METT de 43 % pour l'année 2023. Les points relativement forts sont observés dans le contexte de gestion et Résultat. Des faiblesses sont remarquables dans la planification, les intrants et les Résultats.

Pour améliorer la gestion, il ressort de l'analyse SWOT de l'efficacité de gestion de la RTL les recommandations suivantes :

- Développer le Plan opérationnel/Plan de travail en y intégrant les indicateurs de résultats, les objectifs annuels des programmes opérationnels et le faire valider par toutes les parties prenantes ;
- Poursuivre le processus d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du site dans

- une approche participative et inclusive ;
- Mettre en œuvre le plan de démarcation des limites : limites du parc, et limites des micro zones à multiples usages au sein de la zone tampon ;
- Mobiliser plus des financements afin de répondre aux besoins urgents d'investissement de la RTL (camps des écocardes, postes des patrouilles, bureaux...), et équipements (motos, moyens de communication, CCOPS, ...) par rapport aux besoins de gestion ;
- Recruter et former progressivement des éco gardes par palier jusqu'à atteindre l'effectif adéquat des éléments ;
- Informatiser le système de gestion ;
- Assurer le suivi des dossiers de mécanisation et d'avancement en grade des agents ;
- Consolider les capacités de la cellule de Planification, suivi et évaluation du site ;
- Développer les capacités en leadership des cadres de commandement pour mieux conduire les activités dans une approche de gestion orientée vers les résultats ;
- Mettre en place une unité d'intervention rapide, améliorer le système de renseignement et doter le site des équipements spéciaux d'intervention rapide ;
- Doter le service de renseignement du site des supports informatiques ;
- Redynamiser le programme d'éducation environnementale dans la RTL;
- Mobiliser plus d'effort pour réduire sensiblement les menaces (Chasse des animaux sauvages, pêche commerciale).

3.5. CHRONOGRAMME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Tableau 15. Chronogramme des recommandations

		Court term (3 mois)	Moyen term (6 mois)	Longerme (7 mois et plus)
Résolution du problème de superposition				
Elaboration du Plan d'Aménagement et gestion	Affectation des terres (Zonage)			
	Démarcation participative			
	Enquête socio économique			
Elaboration la stratégie de conservation communautaire	Sensibilisation			
	Education environnementale			
	Valorisation des services écosystémiques			
Elaboration de la Stratégie de surveillance	Formation des écocardes			
	Construction de Postes de patrouilles			
Vulgarisation des textes juridiques				
Inventaires biologiques				
Cas à bloc pétrolier				Attendre la décision du Gouvernement après le lobbying

Compte tenu du budget disponible et sa période de consommation, nous tenons à souligner que la proposition de cet chronogramme reste flexible d'autant plus que la Réserve Tumba Lediima pour le moment n'a pas suffisamment un effectif de personnel compétent à même de réaliser toutes ces activités. A cet effet, il sera possible si la Direction générale de l'ICCN est impliquée et y ait le recrutement des Consultants externes Experts. Mais, il faudra veiller qu'on trouve dans chaque équipe de terrain une délégation des agents de la RTL pour s'assurer de l'appropriation et le renforcement des capacités locales.

3.6. ESSAI DE COMPARAISON DES TENDANCES DE L'EFFICACITE DE GESTION ENTRE LES RESULTATS PARAP 2016 et METT 2023

La comparaison sur des paramètres sur le plan temporel afin de relever les tendances n'a pas été possible à cause de l'inaccessibilité aux données antérieures. Mais, on a juste tenté de le faire avec quelques grades thématiques sachant que cette évaluation va servir de base de référence pour des évaluations futures.

Tableau 16. Comparaison des résultats PARAP 2016 et METT 2023

	RAPPORT PARAP 2016	METT 2023	OBSERVATION
Statut juridique de l'aire protégée	les éléments rapportés portaient sur le contexte de création de l'AP	C'est le statu quo observé jusqu'aujourd'hui	La situation juridique de l'aire protégée n'a pas connue d'évolution concernant le problème de superposition des titres fonciers
Désignation Internationale	L'aire protégée appartient au Paysage prioritaire COMIFAC et site RAMSAR (Ngiri-Tumba-Maindombe)	Les labels internationaux demeurent	Absence d'initiatives en terme valorisation des services écosystémiques (ex. Cas des crédits carbone)
Organisation sociale	Le découpage territorial comprenait 11 provinces, les entités décentralisées, les villages organisés en structures de gouvernance comme le CLD, CARG, etc.	La structure organique de gouvernance est restée la même.	
Valeurs culturelles	Les ethnies de la RTL et sa périphérie ont gardé une relation très forte avec leur environnement. Ce dernier conserve une dimension culturelle ou historique importante.	Jusqu'aujourd'hui cette relation reste inchangée. Toutefois, le modernisme commence à impacter certaines habitudes ancestrales	

CONCLUSION

Conformément à l'ordre de mission collectif n°0100/ICCN/DG/NDT/03/011/2023), nous osons croire que les objectifs assignés à cette dernière ont été largement atteints. En effet, il s'agissait d'évaluer rapidement le progrès réalisé dans la gestion de la Réserve Tumba Lediima avec l'outil METT (version 3.1). Sur le plan méthodique, ce travail a été participatif impliquant toutes les parties prenantes. Une des remarques que nous avons faites est de tenir compte prochainement de la représentativité des personnes vulnérables notamment les femmes, les communautés environnantes de la Réserve n'ayant pas les Peuples autochtones comme propriétaires terriens. L'évaluation a tenu compte principalement de six (6) éléments définis par le Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) ainsi que différents aspects en rapport avec les valeurs naturelles de création de cette Réserve.

Globalement le résultat a montré que le niveau de gestion de la Réserve Tumba Lediima est faible aujourd'hui. Cela a été démontré dans le corps du rapport. Mais les valeurs naturelles constituent un potentiel très intéressant qui mérite un appui régulier et conséquent des acteurs clés (l'Etat congolais, les partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale à travers le PIF). Par le passé, selon certains acteurs contactés lors de nos échanges, les démarches pour classer le site comme patrimoine mondial de l'UNESCO auraient déjà été initiées, un dossier dont il faut tenir compte au vu des avantages qu'un tel statut pourrait apporter.

Néanmoins, une des préoccupations majeures reste la superposition de deux types des titres fonciers, celle de la Réserve Tumba Lediima et celle des concessions forestières qui rend incompatible la conservation de la nature au vu de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en République Démocratique du Congo. Nous pensons qu'à ce sujet une étude fouillée a été déjà faite par l'ICCN/PARAP avec l'appui du WWF en 2016. Cette étude avait techniquement défini six (6) scénarii parmi lesquels le Gouvernement devait lever une option sur base d'un commentaire d'analyse SWOT. Ce qui n'a malheureusement été fait jusqu'à présent. Ainsi, nous proposons qu'une note technique soit rédigée par l'ICCN à l'intention du Ministère en charge de l'environnement pour lever l'équivoque au lieu de laisser les acteurs naviguer à vue. Cela en tenant compte des enjeux mondiaux sur le climat et le bien être des communautés et des valeurs naturelles exceptionnelles de faune et de flore qu'on y trouve.

Le délégué de la société civile a proposé que des formations pareilles puissent être sanctionnées, si possible, par un certificat de participation à l'avenir.

Enfin, nous remercions la Haute hiérarchie de l'ICCN qui nous a fait confiance pour faire ce travail, la Banque mondiale pour ses appuis multiformes à travers le PIF, les autorités politico-administratives locales, la société civile ainsi que les communautés locales pour leurs contributions non négligeables dans l'élaboration de ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

1. Banque Mondiale, 2007. Cadre environnemental et social
2. Banque Mondiale, 2007. World Development Indicators, <https://data.worldbank.org/products/wdi>
3. Code forestier, 2002. Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier. Kinshasa, RDC
4. COMIFAC. 2010. Accord de coopération entre les gouvernements de la République Démocratique du Congo et la République du Congo relatif à la mise en place de la Binationale Lac Télé – lac Tumba. MECNT & MDDEFE, Kinshasa et Brazzaville
5. Inogwabini BILA ISIA, 2015. Fiche descriptive sur les zones humides RAMSAR - Ngiri-Tumba-Maindombe
6. Mangoni ; G. et al. Guide méthodologique à l'attention des cadres et personnel techniques en charge de la gestion des Aires protégées en RDC
7. OFAC, 2020. Guide pratique du Coach IMET Biopama
8. PARAP, 2016. Revue des stratégies de conservation des valeurs naturelles de l'espace Tumba-Lediima
9. RDC, 2006. Arrêté ministériel n°53/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 07/12/006 portant création d'une réserve naturelle dénommée réserve Tumba-Lediima « RTL »
10. Stolton, S., Hockings, M. and Dudley, N. (2020). Management Effectiveness Tracking Tool. Reporting Progress at Protected Area Sites: Fourth Edition. Excel workbook and Guidance.
11. RDC, 2008. Décret n° 08-02 modifiant le décret n° 05-116 fixant les modalités de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière et portant extension du moratoire en matière d'octroi des titres d'exploitation forestière. Journal officiel, février 2008
12. RDC, 2014. Loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature. Journal officiel, numéro spécial, février 2014

ANNEXES

DEUXIÈME JOURNÉE MERCREDI 12/07/2023

La deuxième journée a commencé par la lecture du P v de la première journée, après amendement, l'auditoire a jugé bon d'adjoindre un autre participant pour former l'équipe de deux personnes et tous deux de la société civile de LUKOLELA et celle d'Inongo.

À l'issue de cette étape, la pause –café était intervenu pour soutenir les énergies des participants. Au retour, nous avons continué avec la suite du module sur la gestion rationnelle de la biodiversité la première journée.

C'est par ici que l'Expert de l'ICCN nous a avait entretenu sur la déclinaison des responsabilités dans la gestion de la biodiversité.

1. Le cadre Mondial de la biodiversité a décidé que les (Etats Parties) RD Congo concède le 30 pourcents de ses terres à la conservation.
2. Au niveau national, nous avons la SPNB, document qui traite de la politique générale de la biodiversité
3. ICCN étant une agence technique à son tour se réfère au cadre stratégique national pour la gestion de la biodiversité.
4. Tandis que les AP se réfèrent à la Stratégie nationale sur la diversité biologique dans les aires protégées. Il a porté à notre connaissance que la réunion prochaine sera tenue à Turquie.

Il convient de retenir que l'évaluation dans la Commission Mondiale sur les aires protégées recommande 6 étapes à savoir : Contexte, Planification, Intrants, Processus, Extrants et Résultats.

Ces éléments constituent le système d'aide à la prise de décision.

Enfin, avait eu lieu la présentation du Directeur Provincial de l'ICCN/ Mbandaka.

Sans plus tarder l'Expert de l'ICCN avait abordé le module du jour pour se rattraper, notamment : **PRESENTATION DU SYSTEME D'AIDE A LA DECISION (DSS) A L'ICCN.**

Cette présentation était subdivisée en trois points essentiels à savoir : les constats, les conséquences et les objectifs à poursuivre.

Quant au premier point, le facilitateur a fait remarquer que ce système permet de détecter les défaillances qui empêchent la bonne marche de l'aire protégée ; entre autres les informations non fiables et non valables, le manque de suivi et peu d'importance accordé à l'évaluation des résultats impacts ; des indicateurs de gestion souvent non spécifiques ; le manque d'harmonie dans la planification et des interventions au niveau des sites ; les plans opérationnels sans approche méthodologique ; les informations non disponibles et enfin les informations des APs mal structurées et non mises à jour.

De ce qui précède, nous pouvons conclure : insuffisance des informations, mauvais diagnostic et difficulté d'orienter la bonne décision.

Pour clore le module, cela a nécessité la standardisation des outils efficace de planification, suivi & évaluation et développer une méthodologie spécifique.

Il a été enrichi par son collègue pour démontrer l'importance d'une bonne information.

Après s'en est suivi la séance des questions-réponses.

Le problème de niveau de compréhension des coutumiers a été soulevé et le débat a pris son ampleur pour clarifier l'évaluation des indicateurs des résultats et les indicateurs d'impacts.

Les participants ont formulé une recommandation, celle d'avoir une synthèse des travaux de l'atelier en lingala et les images (posters).

Fin le débat, le facilitateur nous a entretenu sur le module de **la raison d'être d'une évaluation de gestion des aires protégées.**

Dans l'introduction de ce module, il a souligné que les aires protégées couvrent aujourd'hui plus de 10 pourcents de la surface terrestre. Protéger la biodiversité est un engagement majeur. Ainsi, pour bien gérer les AP, l'implication de la base est essentielle, raison pour laquelle il faut évaluer l'efficacité de gestion doit concerner toutes les parties prenantes.

Potentialités de l'outil METT

Il permet la mise à jour des éléments essentiels du contexte de gestion, autrement dit les atouts et les faiblesses. Ce qu'il faut retenir du formulaire METT, est que c'est outil sonne l'alerte en montrant le clignotant rouge ou de sécurité car il collecte et organise les informations. A ce propos le groupement de Losakani et d'autres ont informé que leurs entités ne reconnaissent pas si elles sont dans la réserve ou pas. Devant cette difficulté, les participants ont formulé une recommandation selon laquelle **l'ICCN doit s'activer à la sensibilisation.** Ensuite l'Expert a insisté sur les sortes de patrouilles et le système de surveillance tout en donnant la différence entre la superficie patrouillée qui indique là où on est arrivé physiquement tandis que la superficie contrôlée est celle qu'on maîtrise à l'aide de son système d'informations ou de renseignement par des personnes ressources bien identifiées. Il a appuyé cette différence par des exemples pratiques.

C'est ici que le président de la société civile d'Inongo a dénoncé les violations et les traitements inhumains de la population qui ont été allégués à Ntandempenge et le cas de chef de Bokote dont on avait failli brûler vif son enfant. A ce niveau le débat a été houleux. Pour le chef de site adjoint, il avait intervenu en disant que la pêche, la chasse et l'agriculture ne sont pas prohibés mais doivent être contrôlés les prescrits de la loi et a reconnu que les biens qui étaient perdus étaient remboursés.

Quant au chef de site, humble qu'il était, avait reconnu toutes ces violations qui ont conduit même au changement d'un nouveau comité de gestion du site Jamais et plus jamais ces violations ne vont se répéter. Il a reconnu que nous avons mal fait mais les efforts sont déployés pour améliorer la situation.

EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION D'UNE AIRE PROTEGEE : CYCLE CMAP

Pour l'Expert, la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP), classe l'évaluation en deux points non moins importants à savoir : l'estimation de la qualité de gestion et le Suivi-évaluation.

Le suivi de l'efficacité de gestion est une étape clé dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la gestion d'une aire protégée. Avant de boucler son exposé, l'Expert de l'ICCN a développé le cycle de la CMAP tout en commentant chaque point sur le diagramme, à savoir le contexte, la planification, l'intrant, le processus de mise en œuvre, le résultat et effets impacts.

AIDE MEMOIRE SUR LES INDICATEURS UTILISES

Dans ce module, l'Expert a expliqué chaque point du cycle de CMAP avec ses indicateurs objectivement vérifiables et à appuyer ses commentaires par des exemples concrets et pratiques.

Il a ajouté que les indicateurs d'impact dépendent de changement de mentalité et de comportement social des populations.

INDICE DE FORME, BIOME ET COREGION

Dans l'indice de forme l'Expert a longuement expliqué les différentes formes que peuvent avoir une aire protégée. Il a montré celles qui ne valent pas et leurs raisons.

Par ici qu'est intervenu la pause-repas.

Au retour de la pause-repas, l'Expert a passé en revue l'évaluation METT 2008 et a souligné les archives n'étaient pas retrouvés et l'évaluation faite par PARAP en 2016 n'avait pas de scores. Cette évaluation METT 2023 nous donnera une idée d'orientation pour les interventions à venir.

Recommandation : la sensibilisation, la délimitation participative de la réserve, l'élaboration d'une Stratégie de conservation communautaire, le développement des Activités alternatives pour réduire la pression forestière et l'élaboration du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) incluant le zonage et la vulgarisation des textes juridiques entre autres la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation.

Présentation de l'agenda de jeudi fin des travaux à 15h12'.

Les rapporteurs

MPOKE Ignace société civile Lukolela

BOLIKALA Isidore société civile Inongo

TROISIEME JOURNE JEUDI 13/07/2023

La troisième journée a commencé par la lecture du compte rendu de la deuxième journée. Après lecture, le compte rendu a été adopté moyennant les amendements par l'auditoire par mains levées et applaudissements. Parmi les amendements citons :

- ✓ Au lieu de dire simplement la RD Congo concède les 30 pourcents de terre, il fallait ajoute à la conservation.
- ✓ Au lieu de dire le coordonnateur provincial, mais c'est le directeur provincial de l'ICCN/Mbandaka.
- ✓ A la place des indicateurs de l'impact s'évaluent après six ans non c'est par rapport au changement de mentalité et de comportement social des populations.
- ✓ S'agissant de METT II a fallu dire que le METT 2006 n'avait pas d'archives par rapport PARAP 2016 n'avait pas de score.
- ✓ Quant à la délimitation il a fallu ajouter participative et enfin par rapport à la loi, il a fallu dire texte juridique loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.

Avant même l'entrée de jeu, l'Expert nous a présenté les outils ou instruments qui gèrent la politique de la conservation au niveau du pays. A l'issue de cette présentation, la pause-café avait intervenu. Au retour de la pause-café, l'Expert nous a entretenus sur l'instrument de suivi-évaluation de RTL. Bien avant le remplissage, l'Expert nous a fait comprendre que le formulaire a deux grandes parties essentielles notamment : les informations générales et la partie formulaire proprement dite qui concerne les questionnaires 30 questions de l'évaluation.

Ensuite nous avons commencé l'exercice de remplissage du formulaire. Il convient ici de signaler qu'un débat était ouvert à ce niveau sur le plan de la procédure à utiliser en vue de remplir le formulaire. Finalement, nous nous sommes mis d'accord pour la procédure où les Experts vont remplir le premier draft du formulaire qui sera soumis à l'approbation de la base.

Dans la première partie qui concerne les informations générales, dont nous n'avons pas de références, par exemple le site web et d'autres, nous les avons renvoyés aux Experts de l'ICCN pour une recherche fouillée afin de les remplir dans le formulaire ; le remplissage du formulaire se faisait par lecture commentée sous l'approbation de l'Assemblée Générale ;

Le remplissage du formulaire nous a pris toute la journée sans même le terminer, pourquoi ?

Débat sur débat, enrichissement sur enrichissement, partage d'expériences sur partage d'expériences, expériences vécues sur expériences vécue. Cela prouve l'importance que les participants accordaient au remplissage du formulaire et à la matière.

Le tout premier débat qui a marqué l'auditoire est celui de savoir qui est personnel à temps plein et temporels ? C'est pourquoi la direction générale de l'ICCN s'est jette de sort avec la RTL et vice versa.

Par ailleurs, si vous comprenez bien, l'évaluation n'est pas un jugement, mais c'est un exercice ; en parlant de budget, amende transactionnelle et comment les gestionnaires réalisent-il le plan opérationnel du site ? Ici nous avons consacré énormément du temps

pour arriver à une compréhension commune. C'est ainsi que le partenaire a pu observer la moindre participation des coutumiers dans les discussions et les a encouragés à la participation active.

Un autre temps fort est celui de comprendre la différence entre l'appui technique et financier. Signalons que la troisième journée avait connu des moments forts, actifs et pleins de réaction de part et d'autre. Ces discussions avaient une valeur on ne peut plus comparée, loin de nous l'idée de temps perdu. Dans le remplissage du formulaire, nous avons trouvé même certaines abréviations qui ont été explicité par l'Expert.

Après avoir parcouru un certain nombre de questions et engagé des échanges fructueux nous sommes arrivés aux commentaires du questionnaire relatives aux menaces.

Sans plus tarder, l'Expert a passé le bâton de commandement à Mr Isidore BOLIKALA BOLA, Société civile Inongo pour conduire les travaux de la partie qui traite des menaces observées par les communautés locales vis-à-vis de RTL. Un certain nombre de menaces ont été soulevé de manière non exhaustive, ce n'est qu'après que le regard a été tourné vers la RTL qui à son tour a regroupé les menaces en sept catégories à savoir : Menace de l'exploitation forestière, Exploitation de la faune, Exploitation agricole, Exploitation des ressources halieutiques, Non-respect des limites, Faible application de la loi et Manque de l'information.

Le Partenaire PIF a ajouté une autre menace qui inquiète le bailleur et le rend résistant c'est le bloc pétrolier N° 22 et l'assemblée a jugé bon que jusqu'à ce jour aucune activité n'est réalisée et nous ne reconnaissons que la RTL : l'explosion démographique, non matérialisation des limites, manque de zone tampon (nous attendons la mesure d'application qui consiste en la signature du décret du Premier-Ministre selon le prescrit art. 28-33 de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature). Au passage de ce moment, les travaux ont continué avec le remplissage du formulaire. A la fin de cet exercice important, est intervenu la pause-repas à 14h12'.

Au retour de la pause- repas, les Experts infatigables ont continué le chemin de remplissage avec des débats fructueux jusqu'à ce qu'on était arrivé à 16h20' où nous avons clôturé la journée.

Les rapporteurs

MPOKE Ignace, société civile Lukolela
BOLIKALA Isidore, Société civile Inongo

QUATRIEME JOURNEE VENDREDI 14/07/2023

Nous avons commencé la quatrième journée par la lecture du compte rendu de la troisième journée. Après lecture, le compte rendu été adopté moyennant les amendements dont nous retenons, la menace du partenaire sur le site pétrolier N°22, l'Assemblée s'est prononcée en disant que comme on n'a pas encore commencé l'exploitation, nous ne pouvons pas faire de cela un problème.

Evaluation n'est pas un jugement a commenté l'Expert de l'ICCN. La Loi de la zone tampon est abrogée et aujourd'hui nous attendons la signature du décret du Premier-Ministre.

CITES signifie la Convention Internationale de trafic illicite des espèces des faunes et flores sauvages. L'Etat Congolais a donné à l'ICCN la responsabilité de contrôler toute sortie en dehors du pays des espèces floristiques et fauniques.

C'est le moment de la pause-café. Au retour de la pause-café, nous avons commencé à remplir le formulaire de l'évaluation au point 8 qui stipule que les espèces menacées et autres ainsi que les menaces culturelles et sociales spécifiques. Les discussions ont recommencé comme hier et avons utilisé la même procédure qui consistait à ce que toute réponse doit être validée par les participants.

AL'issue de cette évaluation, nous avons directement attaqué le remplissage de METT 2023. Le remplissage de METT a connu beaucoup de temps forts plein d'échanges fructueux ; notamment sur le manuel de contrôle de l'ICCN, le CoCoSi qui est le Comité de Coordination de Site et le conseil de gouvernance de conservation communautaire. L'implication des PA dans la gestion de la réserve. Nous a pris beaucoup de temps d'échange. Un autre moment fort est celui de la gestion des CLD, celui du suivi-évaluation et celui de la stratégie nationale de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées ainsi que celle de la stratégie de surveillance qui en découle. Il a été observé que les instruments juridiques créant la réserve existent, mais non vulgarisée aux communautés.

Dans l'application de la loi au point 3 il a été remarqué qu'il y a des défaillances au niveau des communautés.

Au niveau des objectifs convenu, il s'est révélé qu'ils sont poursuivis avec intérêt et à ce point le débat a été ouvert auprès des participants. Les points suivants ont fait l'objet de l'évaluation MTT2023 à savoir :

La gestion active des ressources, la formation des personnel, le budget alloué, les équipements et autres.

S'agissant du programme de l'éducation, rien n'est prévu. La question qui a coulé aussi de l'ancre c'est l'influence des peuples autochtones sur la réserve

Nous avons clôturé le METT sur les questions de suivi-évaluation où jusqu'ici les dispositions nécessaires ne sont pas encore mises en place.

A ce point nous avons fini avec le METT et il faisait 16h00 marquant la fin des activités de la journée, sans oublier la pause-repas qui est intervenu vers 13 heures.

Les rapporteurs
BOLIKALA Isidore, société civile Inongo
MPOKE Ignace, société civile Lukolela

CINQUIEME JOURNEE SAMEDI 15/07/2023

Contrairement aux autres journées, celle-ci a commencé expressément par la pause-café. Au retour de la pause-café, s'en est suivie la lecture du compte rendu de la troisième journée. Après lecture, le compte rendu a été adopté moyennant les quelques amendements. L'Expert a confié à Monsieur Isidore BOLIKALA BOLA, société civile Inongo le bâton de commandement pour conduire les travaux de la journée sous la supervision des Experts ICCN. Ainsi dit, ainsi fait.

Les travaux de la journée consistaient à l'analyse des menaces enfin de retenir les vraies et les prioritaires selon l'ordre d'importance. C'est pourquoi nous sommes vite allés dans notre banque des données pour sélectionner les vraies menaces qui ont l'impact négatif à la réserve : Au regard de la banque des données, les discussions constructives n'ont pas manqué entre autres la signature des clauses sociales des cahiers des charges que l'ICCN doit signer avec les communautés locales ; Car les communautés attendent de cela impatiemment.

En prenant la parole, l'Expert ICCN a bien expliqué la différence qui existe entre l'ICCN qui est un Etablissement Public de l'Etat congolais et les Sociétés ou ONG commerciales. L'ICCN étant l'émanation de l'Etat congolais, ne signe pas les cahiers de charges avec les communautés locales parce que l'Etat ne fait pas de commerce, mais dans certains cas, signe parfois des protocoles d'Accord spécifiques avec les communautés locales pour une gestion collégiale.

Par contre l'ONG où la société ou Entreprise signe des cahiers de charges avec des clauses sociales avec les communautés locales de l'aire protégée qu'elles font le commerce et génèrent des bénéfices.

La sélection et la priorisation des menaces ont fait l'objet de beaucoup de discussions avant qu'il soit retenu comme menace et qu'il soit compris par l'auditoire. L'Expert ICCN n'a déployé aucun effort pour faire comprendre à l'auditoire certains concepts afin de permettre la bonne compréhension et de favoriser l'analyse.

Dans l'analyse a-t-il ajouté ne perdez pas dans l'esprit, les liens qui existent entre valeur & importance des espèces dans la Réserve ; la contrainte & le soutien qui demande l'implication de la population. A l'issue du périple de classement des menaces, huit principales menaces ont été retenues à savoir : Incompréhension de la population exploitation forestière, agriculture sur brûlis, l'explosion démographique, la pêche illicite, le braconnage, les conflits homme-faune et présence du bloc pétrolier 22 en cas d'exploitation.

Chaque menace faisait l'objet des discussions avant de le classer dans chaque colonne. Le tableau a été divisé de manière suivante : la verticale est réservée aux menaces tandis que l'horizontale sont les points d'analyse dont voici la teneur : Menaces, Causes principales, Causes secondaires, Conséquences principales, Conséquences secondaires, Envergure, Sévérité, Réversibilité et Remède.

Il est vrai qu'avant de répondre à une rubrique, les discussions ont précédé et à l'issue de celles-ci, un compromis de commun accord, sous la validation des participants, la réponse est retenue.

Cet exercice de remplissage du tableau nous a pris toute la journée mine de rien, les discussions, les débats et les échanges ont fait l'objet de remplissage du tableau.

Les moments les plus forts de la journée étaient le choix des menaces et comment dire qu'un événement constitue une menace ? Dès que nous arrivons dans les causes et les conséquences, les débats reviennent encore ; ainsi que pour déterminer également le pourcentage dans la colonne de l'envergure.

Recommandation

Que la Direction Générale de l'ICCN s'active pour répondre aux correspondances en souffrance de RTL. Que le Chef de site nous précise les dossiers en souffrance.

Le repas avait entrecoupé la journée et est intervenu à 13h37' ; la fin de la journée est intervenue à 16 h14'.

Les rapporteurs
Isidore BOLIKALA, société civile Inongo

ANNEXE 2 : ORDRE DE MISSION

 *République Démocratique du Congo*
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
Direction Générale 

ORDRE DE MISSION N° 0141 /ICCN/DG/DGA/NDT/03/011/2023

Les personnes dont les prénoms, noms, post-noms et fonctions ci-dessous sont désignées pour effectuer une mission officielle Tumba Lediiima (Equateur)

Il s'agit de :

1. Monsieur Gabriel ROGER KITENGIE MATSHIMBA : Assistant Technique et Scientifique du Directeur Général Adjoint de l'ICCN
2. Monsieur John KAPUKU MBOMBO : Chargé d'Aménagement des aires protégées

BUT DE LA MISSION : Evaluation METT dans la réserve de Tumba Lediiima dans la province de l'Equateur

LIEU DE LA MISSION : Tumba Lediiima (Equateur)

DUREE DE LA MISSION : 11 (onze) jours

DATE DE DEPART : le 05 juillet 2023

DATE DE RETOUR : le 15 juillet 2023

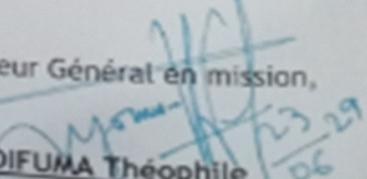
ITINERAIRE : Kinshasa - Mbandaka-Lukolela- Tumba Lediiima et retour

MOYEN DE TRANSPORT : Avion - Canon rapide - Moto-

FRAIS DE MISSION : PIF

Les Autorités tant civiles que militaires et de la Police Nationale sont priées de leur apporter toute l'assistance pour l'accomplissement de leur mission.

Fait à Kinshasa, le 29 JUIN 2023

Pour Le Directeur Général en mission,

NGOMBO DIFUMA Théophile
Directeur Général Adjoint



13, Avenue des Citiques, Commune de le Gombe, Tel : (00243) 83 22 22 480
B.P. 858 Kinshasa I, E-mail: dg@iccn.cd
Site web: www.iccn.cd

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT - UC-PIF

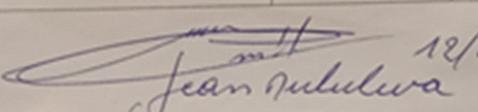


THE WORLD BANK

EVALUATION DE LA GESTION DE LA RESERVE DE TUMBA LEDIIMA PAR L'OUTIL METT

Lieu : *Centre de formation Croix Rouge / D3Bak* Date : *12/07/2023*

N°	NOMS ET POST-NOMS	FONCTION	EMAIL	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MULULWA KANTANGA	CS-RNTL LCN	mululwaja @gmail.com	082256 4523	<i>[Signature]</i>
2	KAPUKU John	Chargé de la gestion de la forêt	kapukujohn @gmail.com	09258095 36	<i>[Signature]</i>
3	GABY KITENGIE MATSHI	ATS/OGA	gabyskitengie @gmail.com	0997269274	<i>[Signature]</i>
4	LOMPoko EKANBA GORE	CS-JBE	goreekamba @gmail.com	085303359 0812068514	<i>[Signature]</i>
5	FAUSTIN-MASASU	CSARNI/MARA		0819132738	<i>[Signature]</i>
6	Babriel Fofoto DAFOTO	Coord. / RB	gabriel.fofoto @gmail.com	084777833	<i>[Signature]</i>
7	NGOY - BOKUNGU	CHEF GPMI Lusaka		8810548936	<i>[Signature]</i>
	BELEFU BONGANA	GR. LOKONGO		0816913253	<i>[Signature]</i>



12/07/2023
Jean Mululwa



9	MPOKE IGANCE				
10	ITBOTE MBENDU	GA ITBOTE		022261394	<i>[Signature]</i>
11	BOLONGELE GUY	Secrétaire Général RB 110		021585545	<i>[Signature]</i>
12	Kidem BOLIKALA BOLA	SEC. CIV L'ONGA		08177416	<i>[Signature]</i>
13	BOLA BAKALI	LOKANGA GROUPE		022902992	<i>[Signature]</i>
14	BENGRAMBO LUNDA	généraliste conservateur communitaire		082370226	<i>[Signature]</i>
15	JEMY-MOBUKE			08177416	<i>[Signature]</i>
16	NKUMAK - MARLI	Secrétaire Général RB		051775607	<i>[Signature]</i>
17	MAMBENGA-LOBBA	CHEF RB		052259149	<i>[Signature]</i>
18	KAYANBA-FREBBY	CCO/RNTN		082370226	<i>[Signature]</i>
19	NKUMU IKLI LIK	Secrétaire Général RB		021631744	<i>[Signature]</i>
20	BANCLANDANTUMANGRE	Secrétaire Général RB		082370226	<i>[Signature]</i>
21					
22					
23					

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

Suite / EVALUATION DE LA GESTION DE LA RESERVE DE TUMBA LEDIIMA PAR L' OUTIL METT

9	BOROLANGA NTULA EMBELE	LE GROUCHET	-	0830126142	
10	IBOTEMBO NDO	Gr. de MBE	-	0822683168	
11	J.D. Nambaga - Lomata	Groupement CHEF - MPANA	-	0882597449	
12	Boluwengei - Djata	Groupement	-	0823977692	
13	BOLONGEKE GUY	COMMUNAUTE RIVERAINE INONGO	-	0815285545	
14	BOLA BAKALI	grouchet LOKANESA	-	0829029972	
15	NKUMASE - MARLIS	COMMUNAUTE RIVERAINE	-	0817288067	
16	FAUSTIN - MASASU	CSA RTL/MPANA	-	0819132738	
17	JEAN - MOBURE	CO-CO	-	voir R.N.TL	
18	Kidore BOLIKALA BOLA	SOCIETE CIVILE INONGO	abalikala@gmail.com	0811771156	
19	MPARE - IGNYACE	SOCIETE CIVILE LOKOLELA	" "	0814270887 0810003609	
20	KAPUKU John	chambre de commerce et d'industrie	@CCN/DC	0895803536	
21	NKUMU IYEH LIKS	Societe Civile BIKORO	-	082947370 0821671714	
22	Papy Samba Papy	UR-PLF	papysamba@ur-plf.org	0804551880 0850188667	
23					

ANNEXE 4 : PHOTOS DE L'ACTIVITE



ANNEXE 4 : PHOTOS DE L'ACTIVITE



Photo de famille



Exposé de Papy Singa



Photo de famille après l'atelier



Voyage des Chefs de Groupements à bord d'un canot rapide

